

- MAIRIE DE BRAM -

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

*Votre mairie vous informe sur
les mesures de prévention et de sauvegarde
face au risque de
transport de matières dangereuses*

EN CAS D'URGENCE

SAPEURS-POMPIERS **18 ou 112**

GENDARMERIE **17 ou 112**

SAMU **15 ou 112**

Document réalisé avec l'aide de la
Société Française des Risques Majeurs
50, Espace Trois Fontaines
38 140 RIVES
Tel : 04 76 91 41 92
Fax : 04 76 91 40 98
Email : sfm@wanadoo.fr



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque lié au transport de matières dangereuses existe potentiellement en tout point de notre territoire national par lequel transite ce type de produits, que ce soit par voie routière, ferrée, fluviale ou par canalisation.

A Bram, le risque provient :

- ♦ **soit des camions circulant sur l'autoroute A 61 ou sur la route nationale RN 113, où le trafic routier est important,**
- ♦ **soit des trains sur la ligne de chemin de fer SNCF reliant Bordeaux à Narbonne par Toulouse.**

Les produits transportés peuvent être :

- ♦ **inflammables,**
- ♦ **toxiques,**
- ♦ **explosifs,**
- ♦ **corrosifs,**
- ♦ **radioactifs.**

Le risque survient en cas d'accident car ces matières dangereuses peuvent provoquer :

- ♦ **une explosion**
- ♦ **un incendie**
- ♦ **une dispersion du produit, soit dans l'air par un nuage toxique, soit dans l'eau ou le sol, ce qui peut causer l'intoxication de personnes et polluer notre environnement.**

LES MESURES DE PREVENTION

En ce qui concerne le transport routier, la prévention passe par :

- ♦ la formation spécifique des conducteurs,
- ♦ la construction de citernes selon des normes, avec des contrôles techniques réguliers,
- ♦ l'application stricte des règles de conduite et de circulation,
- ♦ une signalétique internationale sur les camions permettant d'identifier le produit transporté,
- ♦ l'existence d'un protocole d'intervention dénommé « TRANSAID » entre les industriels, les transporteurs et les pouvoirs publics.

Quant au transport ferroviaire, il s'avère être l'un des plus sûrs même si les quantités transportées sont plus importantes que par la route. Les conducteurs reçoivent une formation spécifique sur les conduites à tenir en cas d'accident et les voies ferrées font l'objet d'un système de contrôle automatique.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?



Enfermez-vous dans un bâtiment.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



Ni flamme, ni cigarette.



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.

LE RISQUE MAJEUR A BRAM

L'objectif de ce document est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques encourus et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter, avant, pendant et après les évènements, les bonnes attitudes.

Nous vous remercions de bien prendre connaissance de ces éléments et de conserver cette plaquette pour vous y reporter en cas de problèmes.

Nous vous invitons à prendre tous les renseignements utiles auprès des services concernés.

CONTACTS

Mairie de Bram

Tél. : 04.68.76.10.75

Préfecture de l'Aude - Protection Civile

Tél. : 04 68 10 27 36

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Tél. : 04 68 79 59 11

Direction Départementale de l'Équipement - Bureau des transports

Tél. : 04 68 10 31 00